Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Révision pension alimentaire

Par shaka

Bonjour à tous

voilà la situation , je suis officiellement divorcé de mon ex épouse depuis septembre 2019 ,

je suis logé gratuitement chez mon frère depuis ,

je suis enseignant depuis 2003 donc avec un travail en CDI avec un salaire d'environ 2500 euros

j'ai eu 3 enfants avec mon ex épouse

je verse 600 euros de pension alimentaire tous les mois ...

j ai été condamné à verser à mon ex épouse une prestation compensatoire de 25000 euros ...j'ai donc contracté un prêt avec des mensualités de 500 euros environ pendant 4 ans

J'aimerai acheter un bien immobilier seul , je ne suis pas gourmand une maison d'environ 70000 euros serait suffisante pour moi le hic aucune banque que j'ai démarché ne veut m accorder un prêt sur 15 ou 16 ans car mon taux d'effort est trop important ...

je voulais donc savoir si je pouvais réussir à faire baisser la pension alimentaire pour peut être espérer accéder à la propriété ...

Merci de vos réponses

Par Dominique Ferrante

Bonjour,
Il est à craindre que votre désir légitime de vous reloger ne soit hélas par une raison suffisante permettant d'obtenir une révision de la pension alimentaire . La révision suppose un fait nouveau survenu depuis le jugement (soit une baisse des revenus , soit une hausse des charges par exemple) et dont il faut rapporter la preuve.
Dominique Ferrante
Avocat à Paris

Par shaka

Bonjour maître merci de votre réponse ...

il est donc bien difficile de devenir propriétaire en étant père célibataire endetté ...